

Réduire de moitié les rejets d'oxydes d'azote et d'ammoniac

08.07.2005 - La pollution par les oxydes d'azote et l'ammoniac est trop élevée en Suisse. C'est le constat que fait la Commission fédérale de l'hygiène de l'air (CFHA) dans son rapport. Elle exige une réduction de moitié des émissions d'oxydes d'azote et d'ammoniac par rapport à leur niveau de 2000. Elle préconise aussi l'emploi systématique et à grande échelle des technologies les plus modernes pour réduire les émissions.

Les oxydes d'azote et l'ammoniac portent atteinte aux écosystèmes naturels et nuisent à la santé de la population. Si les premiers émanent surtout du trafic, le second est produit principalement par l'agriculture.

La Commission fédérale de l'hygiène de l'air (CFHA; voir encadré 1) explique en détail dans son rapport intitulé "Les polluants atmosphériques azotés en Suisse" à quel point les oxydes d'azote et l'ammoniac polluent l'environnement, comment ils agissent sur les écosystèmes et sur la santé et aussi comment il est possible de réduire les émissions.

Les apports excessifs d'azote (oxydes d'azote et ammoniac) polluent en Suisse plus de 90 % des stations forestières et près de 55 % de la superficie des autres écosystèmes naturels. Les oxydes d'azote et l'ammoniac contribuent également à la formation d'aérosols secondaires qui constituent une partie des poussières fines nocives pour la santé. De plus, les oxydes d'azote sont précurseurs de l'ozone. Les valeurs limites d'immission applicables au dioxyde d'azote et aux poussières fines sont dépassées dans les villes et les agglomérations ainsi que le long des routes très fréquentées. Les charges d'ozone sont excessives à grande échelle surtout en été (voir encadré 2).

En 2000, 58 % des émissions d'oxydes d'azote étaient imputables au trafic, tandis que 93 % des émissions d'ammoniac venaient de l'agriculture. Ce sont 77 200 tonnes d'azote au total qui ont été rejetées dans l'atmosphère sous forme de composés azotés (oxydes d'azote et ammoniac), dont 59 % par l'agriculture, 27 % par le trafic, 11 % par l'industrie et l'artisanat et 3 % par les ménages.

Retard technologique

La CFHA exige que les émissions de ces polluants soient réduites de moitié par rapport à 2000, d'abord pour diminuer les charges excessives dans les écosystèmes sensibles, mais aussi pour freiner la pollution par l'ozone en été et permettre un net recul des aérosols secondaires composant une partie des poussières fines. Cet objectif ne peut être atteint que si l'on utilise systématiquement les techniques modernes dans tous les domaines. Le retard technologique est manifeste tout particulièrement dans l'agriculture qui met trop peu en pratique les méthodes propres pour épandre les engrais de ferme. Des incitations adéquates et des programmes d'encouragement, p. ex. inclure la protection de l'air dans les critères d'obtention des paiements directs écologiques, devraient aider à imposer ces techniques. Les rejets d'oxydes d'azote ne peuvent être abaissés que si les véhicules diesel sont équipés d'un dispositif de dénitrification (DeNOx) en plus d'un système de réduction des émissions de particules fines respirables. Dans le domaine industriel et artisanal, le potentiel de réduction supplémentaire des émissions est envisageable principalement pour les grandes installations (p. ex. fours à ciment) avec des systèmes DeNOx.

Pour stopper la tendance à la hausse du trafic individuel motorisé, il faut rendre les transports publics urbains plus attrayants. De plus, les progrès sont encore trop faibles en ce qui concerne le transfert du trafic de marchandises vers le rail. Enfin, il faut utiliser davantage d'instruments économiques, comme les taxes d'incitation ou les différenciations fiscales, pour inciter à un commerce respectueux de l'environnement.

Renseignements

- Mme la Prof. Ursula Ackermann, présidente de la CFHA, Institut de médecine préventive et sociale de l'université de Bâle, tél. 061 267 60 66
- M. Fritz Zürcher, membre de la CFHA, chef de la division Air et sol, Amt für Umwelt (office de l'environnement) du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Herisau, tél. 071 353 65 37 Publication